DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT

Rapporteur : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : **Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement d'un diagnostic local de sécurité sur la ville**

Mesdames, Messieurs,

La loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, prévoit la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). La Préfecture de la Vienne a reçu délégation du ministère de l'Intérieur à ce sujet et dispose en conséquence des crédits nécessaires au financement d'actions, définies dans la dernière circulaire d'orientation du 23 janvier 2009.

Dans ce cadre, la ville de Châtellerault a besoin, pour mener à bien sa politique de prévention de la délinquance, d'un diagnostic local de sécurité. Ce diagnostic, réalisé par un cabinet extérieur, doit permettre d'analyser les points de cristallisation récurrents de délinquance, la typologie des faits touchant le bassin,mais également de préconiser des outils de coordination des différents dispositifs déjà existants ainsi que des propositions d'outils nouveaux.

La ville sollicite une subvention de 50 % de la dépense au titre du FIPD 2010.

* * * * *

VU la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance, notamment son article 5,

VU le décret n°2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance,

VU le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

CONSIDERANT la circulaire NOR INT K 09 000 17C du 23 janvier 2009 relative aux orientations du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

CONSIDERANT l'importance de réaliser l'analyse des besoins par la réalisation d'un diagnostic local de sécurité,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

de solliciter auprès du ministère de l'Intérieur l'attribution d'une subvention de 9 750 €, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance délégués à la Préfecture de la Vienne, pour la réalisation du diagnostic local de sécurité sur la ville de Châtellerault, et selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation du diagnostic HT TVA	19 500 € 3 822 €	État FIPD Ville	9 750 € 13 572 €
TOTAL	**23 322,00 €**	TOTAL	**23 322,00 €**

d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour : **28**
Contre : **3**
(MM. Gratteau, Monaury, Mme Barrault)
Abstention : **0**

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010
Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault